

5 février 2024

**CAHIER D'ACTEUR**



*Depuis plus de 50 ans, FNE Ain (France Nature Environnement, ex-FRAPNA) s'est fixé pour objectif la défense du vivant et la préservation des ressources naturelles.*

*Connaitre, sensibiliser, proposer et agir sont les principaux axes de nos actions.*

*Indépendante de tout mouvement politique, reconnue d'utilité publique et agréée*

*« environnement »,*

*FNE Ain défend la nature dans l'intérêt collectif à long terme, grâce à son équipe salariée et ses bénévoles.*



**Contact : FNE Ain**

Adresse :

44 avenue de Jasseron  
01 000 Bourg-en-Bresse

Tél. : 04 74 21 38 79

Courriel : ain@fne-aura.org

Site Internet : <https://www.fne-aura.org/ain/>

## **L'EAU DU RHÔNE EST PRÉCIEUSE...**

### **NON AU NOUVEAU PROJET DE BARRAGE « RHÔNERGIA » !**

#### **EN BREF**

A l'heure où les enjeux climatiques sont présents dans les médias et dans les préoccupations des décideurs comme des particuliers, à juste titre, FNE Ain soutient le développement des énergies décarbonées et renouvelables... mais pas à n'importe quel prix ! Aussi difficile à admettre que cela soit, le dérèglement climatique est une des causes, parmi d'autres, de l'effondrement du vivant et celui-ci constitue le principal péril actuel. La vie sur Terre a besoin de la vie et l'eau est indispensable à une biodiversité riche et fonctionnelle. **Un projet ne saurait être envisagé, de nos jours, s'il met en danger ce « tissu vivant de la planète »** (selon l'expression de Robert Barbault, éminent écologue).

Or, c'est le cas du projet de nouveau barrage sur le Rhône « Rhônenergia », qui aurait des effets certains, délétères et irréversibles, sur **une des dernières zones naturelles du Rhône**. Dans ce secteur, entre le barrage de Sault-Brénaz et l'agglomération lyonnaise, le fleuve conserve son plein débit dans son lit historique et abrite une partie des (seulement) 20 % des eaux du Rhône en bon état écologique sur toute l'étendue du fleuve. Qui plus est, ce barrage supplémentaire impacterait, en aval, un espace naturel particulièrement riche et reconnu pour sa valeur patrimoniale : la confluence entre la rivière d'Ain et le Rhône (voir le cahier d'acteur de FNE Isère).

Le projet Rhônenergia est d'autant plus aberrant que le **gain énergétique qu'il apporterait serait insignifiant** parmi la production française et que des alternatives sont possibles (voir le cahier d'acteur de FNE AURA). De l'amélioration de la performance du parc hydroélectrique existant à la sobriété énergétique, Rhônenergia n'est ni souhaitable ni même utile à la transition écologique.



Le Rhône et sa ripisylve, au niveau du PK-39.9

## **DES DÉCENNIES D'EFFORTS POUR PRÉSERVER ET RESTAURER L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ... POUR RIEN ?**

FNE Ain est membre de la CLE (Commission Locale de l'Eau), une instance de concertation et de planification qui œuvre depuis 1995 pour mettre en œuvre le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain. Ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est une déclinaison locale du Schéma Directeur (SDAGE), définissant la politique de l'eau, qui est établi par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, avec l'aide d'un secrétariat formé de l'OFB, de la DREAL de bassin et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Grâce à l'implication de tous les acteurs du territoire, les actions définies et mises en œuvre visent à faire évoluer les pratiques, aussi bien industrielles qu'agricoles et collectives, afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau pour l'avenir des humains ainsi que pour toute la biodiversité.

Cette mission de protection et de restauration devient un enjeu majeur, de plus en plus essentiel dans un contexte de dérèglement climatique. Celui-ci est déjà nettement à l'œuvre depuis le début de ce siècle, avec des effets incontestables qui s'amplifient, notamment des périodes de sécheresse suivies de pluies intenses... comme nous venons de le vivre en 2023.

Le projet de barrage Rhônenergia est tout à fait contraire aux objectifs du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain concernant la dernière masse d'eau encore libre du Rhône, la confluence entre la rivière d'Ain et le Rhône ainsi que tous les écosystèmes qui en dépendent.

La mise en œuvre des préconisations du SAGE a mobilisé et mobilise encore beaucoup d'énergie, de compétences et d'argent public (à hauteur de millions d'euros). Cette politique de l'eau est d'intérêt public, au sens premier du terme, et doit à ce titre être respectée. Où serait la cohérence entre les actions coûteuses entreprises pour restaurer et protéger l'eau et les milieux naturels depuis 30 ans si un projet de nouveau barrage aboutissait, qui impacterait gravement tout cela ?

## **UN BARRAGE DANS UN MILIEU CONTENANT DES PCB ?**

Sur le secteur où le barrage est prévu, il existe depuis les années 1980 une très forte installation d'entreprises au sein du PIPA (Parc Industriel de la Plaine de l'Ain). Il compte 4 entreprises SEVESO « seuil haut », 5 entreprises SEVESO « seuil bas » et une centaine de petites entreprises. Ces installations ont produit et produisent encore des polluants, plus ou moins toxiques, qui sont rejetés dans le Rhône. L'émissaire de la station d'épuration du PIPA se trouve juste en amont du village de Saint-Vulbas, soit en amont de la localisation envisagée pour le barrage Rhônenergia.

Un risque majeur lié aux travaux qu'un tel barrage nécessiterait est la remise en suspension de polluants actuellement piégés dans les sédiments, au fond du fleuve. En particulier, Trédi (anciennement Plafora), entreprise du PIPA, a rejeté depuis 1980 des polluants divers et en grande quantité. Parmi eux, des PCB (polychlorobiphényles) qui étaient jugés inoffensifs à l'époque mais ont depuis été interdits d'usage et reconnus très nocifs. Les PCB font partie des polluants organiques persistants : ils sont peu solubles dans l'eau et se fixent dans les sédiments, les végétaux ou les graisses.

Ils sont très néfastes pour la santé humaine. C'est pourquoi les limites réglementaires, qui étaient de 1500 g / jour en 1987, ont été abaissées à 500 g / jour en 1995 et sont maintenant (depuis 2008) à 5 g / jour. En plus de ces rejets autorisés, des rejets importants de PCB ont eu lieu à cause de dépôts sauvages pendant presque 20 ans.

On peut présager que le décapage prévu dans le lit et sur les berges entraînerait en aval les sédiments les plus récents, a priori moins contaminés par les PCB, alors que les sédiments plus anciens donc davantage contaminés se retrouveraient au contact direct du milieu aquatique ou seraient extraits et utilisés comme remblais dans le cadre du projet.

Il est également légitime de s'interroger sur la présence de PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), qualifiés de « polluants éternels » : des mesures sur le site prévu pour le barrage et aux abords sont-elles prévues ?

## UN BARRAGE À PROXIMITÉ D'UN SITE NUCLÉAIRE ?

Parmi les risques liés à l'environnement industriel du projet Rhônenergia se trouvent également ceux liés au site nucléaire du Bugey, lui aussi émetteur de rejets chimiques et radioactifs dont une partie se fixe, comme les PCB, dans les sédiments du lit du fleuve depuis plus de 40 ans...

S'ajoute à cela la question de la pollution thermique engendrée par le fonctionnement des centrales nucléaires. Deux réacteurs de celle du Bugey sont refroidis en prélevant du Rhône environ 100 m<sup>3</sup>/sec (soit 1/5 du débit moyen) qui sont restitués ensuite avec une augmentation de température de 10°C (source IRSN 2023). Cette eau réchauffée se mélange lentement à l'ensemble du fleuve et modifie notamment le taux d'oxygène et l'évaporation, impactant ainsi la flore et la faune.

Ces perturbations seraient d'autant plus marquées si ces eaux arrivaient dans une retenue de barrage, c'est-à-dire une eau stagnante déjà plus chaude que la masse d'eau courante du Rhône actuel. Les sécheresses accentuées par le dérèglement climatique aggraveraient encore davantage les conséquences de la pollution thermique.



Les « griffes du Rhône »  
entre le point prévu  
pour le projet Rhônenergia  
et la confluence Ain / Rhône

## UN BARRAGE ALORS QUE L'AUTO-ÉPURATION DU FLEUVE EST PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE !

Nos rejets d'eau dans le milieu naturel, même après traitement par les stations d'épuration les plus performantes, ne sont jamais exempts de substances toxiques, pour l'environnement comme pour notre alimentation en eau potable en aval. Heureusement, nous bénéficions des capacités naturelles d'auto-épuration des cours d'eau, par effet de dilution et par la capacité de filtration des végétaux notamment.

Comme pour la pollution thermique évoquée ci-dessus, la combinaison des perturbations climatiques et de la transformation d'une eau courante en une retenue d'eau sur ce secteur (en cas d'installation d'un barrage) aurait pour effet de réduire les capacités d'auto-épuration du Rhône.

Dans son cadrage préalable concernant le projet Rhônenergia, l'Autorité Environnementale souligne d'ailleurs cette problématique : « *En modifiant les écoulements, le projet influe sur la capacité d'auto-épuration du milieu aquatique. Par ailleurs, plusieurs études soulignent la présence rémanente et généralisée de nombreux toxiques comme, par exemple, les pesticides, les polychlobiphényles et les substances poly et perfluoroalkylées. Il conviendra de prendre en compte ces deux questions et les effets sanitaires qu'elles induisent.* »

## DES MENACES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU EN AMONT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE !

Compte-tenu des éléments ci-dessus, il est inévitable que les polluants remis en mouvement atteindraient les espaces agricoles et naturels ainsi que les captages d'eau potable situés en aval.

Le Rhône alimente à lui seul les puits de captage d'Anthon et de Balan, qui fournissent en eau potable plusieurs communes de l'Est lyonnais. Le transfert depuis Saint-Vulbas jusqu'à ces 2 puits est quasi immédiat. Plus en aval, les captages de Crépieu sont alimentés entièrement par le Rhône et sa nappe d'accompagnement. Ils fournissent près de 95 % de l'eau de l'agglomération lyonnaise. L'étude réalisée en 1975 par le BRGM estimait le temps de transfert entre le site nucléaire et les puits de Crépieu à 5 jours. En cas de pollution du Rhône, ces captages seraient impactés dans le même court laps de temps.

## **UN BARRAGE ALORS QUE LES INONDATIONS VONT S'AGGRAVER !**

Toujours par effets combinés du dérèglement climatique et des impacts inévitables d'un barrage (sans compter les conséquences des autres activités humaines), c'est le risque d'inondations qui serait accru en cas de réalisation du projet Rhôneergia. En effet, dans un secteur déjà très exposé (notamment sur la commune de Loyettes), les modifications du lit du Rhône et de sa dynamique entraîneraient, entre autres, une modification des lignes d'eau et une fragilisation des berges en aval, susceptibles de mettre à mal les protections existantes.

Là encore, l'Autorité Environnementale souligne les lacunes du projet sur cette problématique. « Le dossier présenté à l'AE aborde la question des risques d'inondation de façon minimale, avec les plans de prévention des risques pour principale référence. Lors de leur visite sur site, la CNR a présenté aux rapporteurs des études beaucoup plus fouillées » Citée par l'AE, la DDT indique quant à elle que « le projet induirait une nouvelle cartographie du risque d'inondation sur un vaste territoire ».

## **UN BARRAGE ALORS QUE NOUS AVONS PLUS QUE JAMAIS BESOIN DE LA NATURE !**

Les points développés ci-dessus constituent une liste déjà édifiante des conséquences qu'aurait un nouveau barrage sur le Rhône. Elle n'est toutefois pas exhaustive car la perturbation du lit et de la dynamique du fleuve qu'entraînerait Rhôneergia aurait des conséquences multiples sur la flore, la faune et les habitats du fleuve en lui-même mais aussi de ses berges et d'autres espaces agricoles ou naturels de son bassin versant (voir le cahier d'acteur de FNE Isère).

Ces effets dramatiques sur le vivant sont d'autant plus injustifiables que le projet Rhôneergia aurait une production d'électricité insignifiante par rapport aux enjeux actuels alors que d'autres énergies renouvelables et/ou une amélioration de l'efficacité du parc hydroélectrique actuel fourniraient bien plus d'électricité, avec des effets incomparablement moindres (et pour la plupart réversibles) sur l'environnement (voir le cahier d'acteur de FNE AURA).

Confluence entre  
la rivière d'Ain  
et le Rhône



## **CONCLUSION**

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus et d'autres avis, comme celui de l'Autorité Environnementale, il apparaît que si la présentation et l'évaluation du projet Rhôneergia soumises à la présente concertation avaient été à la hauteur des connaissances actuelles, il serait apparu d'autant plus évident que le coût du projet pour les espèces vivantes (dont nous !), leurs milieux de vie et les ressources naturelles est énorme. Avec quel bénéfice en balance ? Une dérisoire production énergétique qui serait largement obtenue par des alternatives parfaitement maîtrisées.

Mettre en péril le fonctionnement d'une large section du Haut-Rhône ainsi que les espaces naturels et agricoles qui l'entourent et les populations locales serait un choix politique dramatique et inconséquent à l'heure actuelle.

**FNE Ain considère donc que le projet de barrage Rhôneergia est à rejeter dès maintenant.**